

AFFAIRE N° 25,

O B J E T : DESAFFECTATION DU TERRAIN ET DES BARRAQUES SE
TROUVANT A L'INTERIEUR DE L'ECOLE CENTRALE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Construction de l'école Maternelle Centrale a permis de libérer les barreaux construites par la régie communale aux fins de servir provisoirement, pendant la durée de la construction, de réfectoire aux élèves du primaire de cet établissement.

Afin de pouvoir utiliser ces locaux et la portion de terrain servant d'assiette à ces barreaux à des fins extra-scolaires, je vous demanderai Mesdames, Messieurs et Chers Collègues de les désaffecter.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

VU - P/le Pief et par délégation
Le Directeur des F. C. L. - le 18/4/80
Signé M. Cl. ALARCON
Palm. Copie certifiée conforme
Le chef de Bureau de Béghes -
Signé J. Lacoate